

COMPTE RENDU PRESSE

Conseil Municipal du Mercredi 3 avril 2013

Ce mercredi 3 avril 2013, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Michèle AGNES, Yves GOSSELIN, Jean-Pierre LEGOUBEY, Béatrice GOSSELIN, Françoise K'DUAL, Philippe GOSSELIN, Eric COLIN, Pascale DUBOSCQ, Valérie LAISNEY, Gérard LARSONNEUR, Gaëtan COENEN, Auguste TESSON, Bernard MARC, Richard VIVIEN, François LEGRAS

Pouvoirs : Pierrette FILTOPOULOS ayant donné pouvoir à Yves GOSSELIN

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Eric COLIN est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

II – Approbation du procès verbal de la réunion du 12 février 2013

A l'unanimité, le procès verbal du 12 février dernier est approuvé.

III – Approbation des comptes de gestion et administratifs 2012 (budgets Commune, Camping, Assainissement, Lotissement commercial, Zone artisanale, Lotissement de la Chantelourie)

En la présence de Monsieur LEGRAND, Trésorier Général du Centre des Impôts de Coutances, Monsieur le Maire a procédé à la lecture des comptes de gestion et administratifs 2012 des différents budgets. A l'unanimité ces comptes sont approuvés par le conseil municipal.

Monsieur le Maire a ensuite procédé à la lecture de l'analyse préalable puis à la lecture des différents budgets.

IV – Approbation des budgets primitifs 2013 (mêmes budgets énumérés au III sauf la zone artisanale clôturée)

Le conseil municipal remercie Monsieur LEGRAND de sa présence et de son aide pour la préparation de ce budget approuvé à l'unanimité.

V – Evolution des taux d'imposition

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ainsi ils sont maintenus :

Taxe d'habitation = 13.82 %

Taxe foncière sur le bâti = 14.94 %

Taxe foncière sur le non bâti = 29.41 %

C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises – qui remplace la T.P.) = 14.57 %

VI- Proposition d'un avenant n°2 du bureau d'études PLANIS dans le cadre du P.L.U.

Un nouvel avenant est présenté par le bureau d'études PLANIS. Cet avenant correspond tout d'abord à prévoir les réunions supplémentaires nécessaires jusqu'à la fin de l'élaboration du P.L.U (pour un montant de 3 969.52 € HT), la mission d'élaboration du dossier de ZAD représentant la somme de 1 330 € HT et les compléments justificatifs relatifs au Grenelle 2 pour 4 200 € HT, soit un avenant pour la somme de 9 499.52 € HT, ce qui porte le montant du marché à 35 465.45 € HT, y compris la 2^{ème} ZAD évoquée lors de la réunion de ce 2 avril à nous confirmer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Beaufiles et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant.

Informations sur l'avancement de notre P.L.U., notamment le déroulement de la réunion de concertation avec les PPA du 2 avril et l'avis de l'Etat en ce qui concerne les « hameaux » et autres secteurs concernés par l'interprétation présentée par les services de la DDTM dans leur grille de lecture de la Loi Littoral et compte tenu des récentes nombreuses jurisprudences qui vont dans leur sens.

IX – Participation aux frais d'hébergement des renforts de la gendarmerie pour l'été

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention 2012 relative à la répartition des frais d'hébergement des gendarmes en renfort l'été, au prorata des populations des communes de Blainville s/Mer, Gouville s/Mer et Agon-Coutainville. La somme revenant à la charge de notre commune pour l'année 2012 s'élève à 2 786 €.

IX – Divers

- Approbation de l'avenant n°2 au contrat d'affermage avec la SAUR : Monsieur Jean – Pierre LEGOUBEY présente cet avenant au contrat d'affermage pour l'exploitation de l'assainissement collectif, qui prévoit d'intégrer les nouveaux postes de refoulement jusque là non inclus. Il s'en suit une modification des charges pour le délégataire qui sont donc prises en compte dans cet avenant.

Les nouveaux postes concernés sont : DIP Linverville, La Goueslinière, La Bataillerie, la Laisnerie, la Grande Yberterie, la Françoisierie.

Les nouveaux tarifs seront :

Abonnés domestiques : part fixe annuelle = 45 € et le m3 assujetti = 0.7136 €

Collectivités, forfait semestriel = 1 723 €

Anneville s/Mer, frais de traitement = 0.5270 € /m3 et frais de transit = 0.0203 €/m3

Les autres tarifs restent inchangés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LEGOUBEY, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant lié aux frais supplémentaires des nouveaux ouvrages.

- Gestion de l'épisode neigeux : Monsieur le Maire informe le conseil des plaintes reçues en mairie par certains administrés, mais aussi des nombreux remerciements

notamment pour le personnel communal qui s'est particulièrement investi et les élus qui se sont impliqués. François LEGRAS est remercié à cette occasion pour son aide efficace durant cet épisode neigeux.

- Le service d'aide à l'archivage par le centre de gestion de la FPT a pu constater la bonne tenue des archives de la commune lors de sa visite
- Remerciements de Mr et Mme Bourges pour tout le CM de l'accord donné pour couper les peupliers, nuisance pour leur court de tennis
- Infos en cours devant les Tribunaux :
 - Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air contre notre air de stationnement des campings cars : la Cour d'Appel de Nantes annule le jugement du TA de Caen, rejette la demande de la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air et la condamne à verser 1 000 € à la commune.
 - SCI les Guévesses suite au permis de construire refusé cause zones submersibles : le Tribunal de Caen a annulé ce refus de permis et condamné la commune à verser 1 000 € à la SCI les Guévesses. Un permis va donc leur être accordé et ce projet d'immobilier relancé.
- 33^{ème} tour de Normandie, Gouville départ de la 5^{ème} étape « Gouville s/Mer- Bagnolle de l'Orne » le 23 mars dernier : cette journée était très réussie et Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles mobilisés.
- Dans le cadre d'un contrat entre la communauté de communes et la troupe de théâtre des Embruns, les élèves de CM2 et de moyenne section des écoles de Gouville bénéficient de cours de théâtre et invitent le conseil municipal à leur représentation qui se tiendra vendredi 12 avril à 18h30 à la salle des fêtes.

TOUR DE TABLE :

- Monsieur le Maire remercie la Fête de la Mer pour leur participation et les dégustations offertes lors du Tour de Normandie.
- Bernard MARC informe le conseil municipal qu'il a rédigé une note sur le phénomène trop fréquent des coupures d'électricité comme la récente lors de l'épisode neigeux, qu'il tient à la disposition de chacun. Par ailleurs, il informe le conseil municipal de l'avancée du projet de signalétique du patrimoine mené par la Communauté de communes.
- Richard VIVIEN remercie la commune, le comité des fêtes et la Fête de la mer pour le chaleureux accueil réservé à l'organisation de ce Tour de Normandie et la belle ambiance lors de cette étape à Gouville !